

**BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTION  
(HORS VEFA)**

**BARÈME INSTANTIIMMO**

Le barème d'honoraires affiché ci-dessous mentionne les tarifs maximums pratiqués par INSTANTIIMMO

Prix de vente	Barème d'honoraire TTC
De 0 à 50 000 €	5000 €
De 50 000 à 120 000 €	8,5 %
De 120 000 à 150 000 €	8 %
De 150 000 à 200 000 €	7,5 %
De 200 000 à 250 000 €	7 %
De 250 000 à 300 000 €	6,5 %
De 300 000 à 350 000 €	6 %
De 350 000 à 500 000 €	5,5 %
De 500 000 à 750 000 €	5 %
750 000 et + €	4,5 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du professionnel ayant reçu le mandat initial.

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

L'agent commercial mandataire INSTANTIIMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par INSTANTIIMMO, un notaire, un huissier ou un avocat.

## BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

### HORS ZONES TENDUES

### ZONES TENDUES

### EN ZONES TRÈS TENDUES

A la charge du propriétaire :

8€ TTC / m<sup>2</sup> dont:

\*Visite du bien : 4 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Constitution du dossier : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Rédaction du bail : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

+

\*Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

A la charge du locataire :

8€ TTC / m<sup>2</sup> dont:

\*Visite du bien : 4 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Constitution du dossier : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Rédaction du bail : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

+

\*Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

A la charge du propriétaire :

10€ TTC / m<sup>2</sup> dont:

\*Visite du bien : 6 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Constitution du dossier : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Rédaction du bail : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

+

\*Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

A la charge du locataire :

10€ TTC / m<sup>2</sup> dont:

\*Visite du bien : 6 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Constitution du dossier : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Rédaction du bail : 2 € TTC/m<sup>2</sup>

+

\*Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

A la charge du propriétaire :

12€ TTC / m<sup>2</sup> dont:

\*Visite du bien : 6 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Constitution du dossier : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Rédaction du bail : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

+

\*Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

A la charge du locataire :

12€ TTC / m<sup>2</sup> dont:

\*Visite du bien : 6 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Constitution du dossier : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

\*Rédaction du bail : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

+

\*Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

**Garages, Parkings et Locaux commerciaux :**  
20 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur

Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret N°2014-890).



## BARÈME HONORAIRES DE GESTION

En partenariat avec ma gestion locative, nous vous proposons deux formules de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Prestations INSTANTiMMO via Ma Gestion Locative	GARANTIE	
	SIMPLICITÉ	TOTALE
-Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
-Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
-Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
-Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
-Envoi mensuel d'un relevé de gérance par e-mail	✓	✓
-Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
-Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
-Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
-Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
-Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
-Suivi digital de votre parc locatif sur <a href="http://www.zelok.fr">www.zelok.fr</a>	✓	✓
-Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
-Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
-Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.  
Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

LOYERS (avec taux dégressifs) un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France	SIMPLICITÉ		GARANTIE TOTALE	
	HT	TTC	HT	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%

GLI à 2,50% incluse

### OFFRE STATIONNEMENT à 9,90% HT

9,90 % HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

### ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS À 2,50 %

- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.